

Image not found or type unknown



Renseignements cour d appel pour mineurs

Par **Milo milo**, le **09/05/2019** à **14:29**

Bjr

Mes enfant ont étés placé et nous avons fait appel de cette decision de justice mon fils est dans un centre et ma fille en famille d acceuil.

Nous avons ete informé que la cour d appel disposait d un délai de 3 mois pour informé les familles d une date de jugement faute de qoi le dit jugement de placement serait annulé .pouvez nous dire ce qui en ai svp car il s'agit d un placement abusif et nos enfants sont en grande souffrance. Cordialement